



## Municipalité de Ferme-Neuve

PROVINCE DE QUÉBEC

### Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

#### AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du conseil le 13 mai 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**DEMANDE NO. DPRL190002**

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 242, 24<sup>e</sup> Avenue.**

Demande de dérogation mineure (DRL190003) de Monsieur Jonathan Millaire situé au 242, 24<sup>e</sup> Avenue qui a pour objet d'autoriser l'installation d'une porte de garage de 2,8 mètres de haut. Selon l'article 8.3.3 du règlement de zonage #23, la hauteur maximale pour une porte de garage résidentiel est fixée à 2,4 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande.

Donné à Ferme-Neuve, ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.

Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 16 avril 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 16 avril 2019.

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière